



## Commune d'Eysins

Préavis municipal n°6

Au Conseil communal

**Concernant : Adoption de la 1ère étape des aménagements routiers du plan de circulation mis à l'enquête. Traitement des oppositions et adoption des réponses aux opposants.**

**Aménagement et modération du trafic 1<sup>ère</sup> étape – Grand'Rue – rue de l'Aiselet – rue de la Poterie – route de Nyon**

**Réaménagement du carrefour de la route de Crassier RC 11b avec la rue de l'Aiselet et la rue de l'Eglise**

**Déléguée municipale :**

**Madame Chantal Küpler, Municipale**

Eysins, le 3 octobre 2011

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'art. 13 de la loi sur les routes et l'art. 57 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, les projets de la 1<sup>ère</sup> étape d'aménagements routiers du centre du village, ainsi que le réaménagement du carrefour sur la RC 11b, qui ont été mis à l'enquête entre le 19 juillet 2011 et le 18 août 2011, doivent être adoptés par le Conseil communal d'Eysins.

### **1<sup>ère</sup> étape des aménagements routiers et de modération du trafic Grand'Rue – Rue de l'Aiselet – Rue de la Poterie – Route de Nyon**

Les aménagements qui ont été mis à l'enquête correspondent en tous points au projet qui a été soumis au Conseil communal dans le préavis n° 46/2011 et dont le crédit a été accepté le 22 juin 2011.

### **Réaménagement du carrefour de la route de Crassier RC 11b avec la rue de l'Aiselet et la rue de l'Eglise**

Ce projet qui a été mis à l'enquête correspond en tous points au projet qui a été présenté au Conseil communal dans sa séance du 8 décembre 2010. La demande de crédit pour ce projet fera encore l'objet d'un préavis courant 2011 comme déjà mentionné dans le préavis de la 1<sup>ère</sup> étape des aménagements routiers.

### **TRAITEMENT DES OPPOSITIONS**

Treize oppositions ont été déposées pendant la durée de l'enquête. Chaque opposant a été entendu et des informations complémentaires ont pu leur être données par la Municipalité, le bureau Urbaplan, auteur du plan de circulation, et le bureau Bovard & Nickl SA. Suite à ces informations, trois opposants ont décidé de retirer leur opposition, les dix autres oppositions ayant été maintenues. Sont annexées au présent préavis les copies des oppositions, ainsi que les procès-verbaux des séances de conciliation.

En synthèse, les dix oppositions émanent toutes de propriétaires ou locataires de l'immeuble dit « La Ferme » sis Grand'Rue n° 9 et 11 et abordent à peu près toutes les mêmes points, à savoir :

- le projet n'a pas été étudié dans sa globalité.
- pour soulager les quelques habitants de l'Aiselet, le projet prévoit de dévier le trafic par la rue du Vieux-Collège et la Grand'Rue.
- Depuis la mise en place de la modification provisoire du carrefour sur la RC 11b, le trafic a fortement augmenté sur la Grand'Rue et donc les nuisances sonores.
- Ils souhaitent l'introduction immédiate du 30 km/h sur le centre du village.
- Objection à ce que les bus puissent transiter un jour par le centre du village en raison du bruit.
- Ils relèvent tous un problème évident de sécurité au droit du passage piétons situé devant leur bâtiment où il faut reconnaître que les piétons sont peu visibles et directement sur la chaussée.

Au vu de ces différents éléments et comme consigné dans les procès-verbaux des séances de conciliation, la Municipalité souhaite poursuivre avec ce projet en l'état. Rappelons que ce dernier a déjà reçu l'accord des Services cantonaux, le soutien du Service des routes et du Conseil régional, ceci pour les raisons suivantes :

- Le projet a été étudié dans sa globalité. L'étude d'Urbaplan traite l'entier du village. Il n'est toutefois, pour des raisons financières et pratiques, pas possible de réaliser l'entier de ces aménagements en une seule fois. Il faut bien commencer par quelque part. De plus il ressort de l'étude Urbaplan que le premier axe à couper pour réduire le transit est l'axe transitant par la rue de l'Aiselet.
- Les comptages réalisés à la Grand'Rue entre 2008 et ce jour, soit avant et après la modification provisoire du carrefour RC11b - Aiselet, montrent que la vitesse (V85) reste stable entre 45 et 42 km/h ainsi que le nombre de véhicules. En revanche, il est constaté l'enregistrement de pointes importantes le matin entre 7 et 8 heures.
- En ce qui concerne le report du trafic de transit de la rue de l'Aiselet par l'axe Vieux-Collège – Grand'Rue, il est prévu, comme mentionné dans le préavis accepté le 22 juin 2011, que des mesures provisoires de modérations soient mises en place sur la rue du Vieux-Collège conjointement à la réalisation des travaux de la 1<sup>ère</sup> étape.
- Comme déjà expliqué lors des différentes présentations du projet, le 30 km/h ne peut être mis en place directement, le Service des routes exigeant que des mesures de modération soient réalisées avant la mise en place du 30 km/h. Rappelons que l'objectif à terme du plan de circulation est la mise en zone 30 km/h de l'entier du village. L'abaissement de la vitesse de 50 à 30 km/h permet, en corrélation avec de nouveaux enrobés bitumineux, un abaissement de 3 à 4 décibels du volume sonore qui correspond à une diminution du trafic de moitié.
- En ce qui concerne le passage des bus au centre du village, ce dernier ne dépend pas uniquement d'un choix communal. Il va toutefois dans le sens d'un renforcement de l'offre en transports publics favorisant ainsi la mobilité douce et contribue à diminuer le nombre de voitures.
- En ce qui concerne le problème de sécurité du passage piétons à la Grand'Rue, il est vrai qu'il présente quelques problèmes de sécurité. La Municipalité a étudié, en accord avec le Service des routes, une possibilité de le sécuriser par la mise en place d'un marquage et la pose de balises de même type que celles mises à la rue du Perron. Cette mesure peut être mise en place rapidement et permet d'améliorer la situation jusqu'au projet définitif de réaménagement de ce secteur.

## **SUITE DE LA PROCEDURE**

Au vu des éléments ci-dessus, la Municipalité souhaite poursuivre la réalisation de ce projet et demande au Conseil communal de lever les oppositions. Les courriers de réponse aux opposants sont annexés au présent préavis.

Après adoption par le Conseil communal de la 1<sup>ère</sup> étape des aménagements routiers du centre du village, du réaménagement du carrefour de la RC 11b et de la levée

